

Le cadre de référence des compétences numériques (CRCN)

dimanche 18 octobre 2020, par [A.DURANTE](#) (Date de rédaction antérieure : 15 octobre 2020).

Les ministères de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports et de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation ont élaboré un **cadre de référence des compétences numériques (CRCN)**, inspiré du cadre européen (DigComp, Cadre européen des compétences numériques pour les citoyens) et adapté pour les élèves, de l'école primaire au lycée, et pour les étudiants. Cette mise en relation des référentiels nationaux et européens vise à faciliter la mobilité des élèves, étudiants et professionnels.

Le référentiel, outil de positionnement et de certification, est paru au Journal officiel le 30 août 2019 (décret n° 2019-919). Il donne lieu à une certification des compétences numériques en fin de cycle 4 et au cycle terminal du lycée. Le dispositif (évaluations et certification) se substitue aux niveaux « école », « collège » et « lycée » du brevet informatique et internet (B2i).

Pour y parvenir, notre Ministère a décidé de généraliser le **dispositif Pix** de développement et de certification des compétences numériques pour tous les élèves de collège et de lycée avec une certification obligatoire en 3ème et en terminale.

